

ARRETE n° 2023-132

Objet : Désignation des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe, du concours interne et du 3^{ème} concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musée » (session 2023).

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (2022-2026) adopté par les douze Centres de gestion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la répartition de l'organisation des concours et examens figurant au calendrier 2023,

Vu la délibération n°15-2014 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du 27 février 2014, et modifiée en dernier lieu par la délibération n°33-202 adoptée lors du Conseil d'administration du 27 février 2020, révisant le règlement des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la Savoie,

Vu l'arrêté n° 2022-220 du 03 août 2022 portant ouverture d'un concours externe, d'un concours interne et d'un 3^{ème} concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musée » (session 2023),

Vu l'arrêté n° 2023-91 du 22 mai 2023 établissant la liste des candidats admis à participer au concours externe, au concours interne et au 3^{ème} concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musée » (session 2023),

Vu l'arrêté n° 2023-92 du 22 mai 2023 fixant les modalités d'organisation des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe, du concours interne et du 3^{ème} concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musée » (session 2023),

Vu l'arrêté n° 2023-93 du 22 mai 2023 fixant la liste du matériel autorisé aux épreuves écrites d'admissibilité du concours externe, du concours interne et du 3^{ème} concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musée » (session 2023),

Vu l'arrêté n° 2023-94 du 22 mai 2023 portant désignation des membres du jury du concours externe, du concours interne et du 3^{ème} concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musée » (session 2023),

Considérant qu'il convient de désigner les correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe, du concours interne et du 3^{ème} concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musée » (session 2023)

ARRETE

Article 1 :

La liste des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité du concours externe, du concours interne et du 3^{ème} concours d'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, dans les spécialités : « archives », « bibliothèque », et « musée », session 2023, est établie comme suit :

Liste des correcteurs :

- Monsieur Alexis BARON
- Madame Florence BEAUME
- Madame Caroline BONGARD
- Madame Anne BOULENC
- Madame Julie CHEVAILLIER
- Monsieur Olivier COGNE
- Madame Emmanuelle COMBET
- Madame Emilie DENIS
- Madame Caroline DUGAND
- Monsieur Fabien FORTOUL
- Monsieur Sébastien GOSSELIN
- Madame Anne-Christine GUICHARD
- Madame Fabienne JOURDAN
- Madame Hélène MAURIN
- Madame Sophie MOUTON
- Madame Nathalie PRETEUX

Article 2 :

Le Directeur du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr).

Ampliation du présent arrêté sera adressée aux Présidents des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du centre de gestion de la Savoie (www.cdg73.fr).

Fait à PORTE-DE-SAVOIE, le 11 juillet 2023.

Le Président,

François DUNAND



The stamp is circular with the text 'FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE' around the top edge and 'CENTRE de GESTION de la SAVOIE' in the center. A small star is at the bottom.

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : **19 JUIL. 2023**